



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

N° 011/027

**L'AN DEUX MILLE ONZE
le 14 décembre à 18 heures**

*Dument convoqué, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS
à 18h, sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.*

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Paulette VERGNES, Josette BLANC, Henri FRAISSE, Marie-Françoise JOURNES, Jean-Marie BIRBES, Betty FOURNIER, Joseph POMAR.

Excusés : Michèle RIEUX, Mohamed EDDAH, Germinal GRINO, Annie ACHILLI,

Absents : Dominique DUASO-ORTAS, Danielle CONDO Martine PALMIERO, Bernard DOAT

CREATION DE POSTE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL

Danièle BORDAIS, Vice-présidente du C.C.A.S., propose la création d'un poste d'Assistant Socio-éducatif Territorial.

Sur proposition de la Vice-présidente,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE la création à compter du **1^{er} janvier 2012** d'un poste **d'Assistant Socio-Educatif Territorial**, Catégorie B – Echelle indiciaire brute 322/593 – en 10 échelons.

La durée de travail sera un temps complet à 35 heures.

Cet emploi sera pourvu par voie de recrutement externe.

CHARGE la Présidente et la Vice-Présidente de l'exécution de la présente délibération et de la procédure de recrutement de l'Agent.

La Présidente du C.C.A.S.,
Michèle RIEUX.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

Publié le 16 décembre 2011.

Transmis en Préfecture.